



Mairie
Madame Nadine ARQUE
Le Village
32320 Riguepeu

Saint-Ouen, le 3 septembre 2021

Madame,

Chaque été nous réserve son lot de surprises déplaisantes, de découvertes fortuites à l'occasion de balades ou de déplacements hors des sentiers battus des villes dont des personnes d'horizon divers, choquées, nous font part.

Ici, il s'agit d'un panneau photographié sur votre commune qui interdit, en vertu d'un arrêté municipal de 1985, le stationnement aux « forains et nomades ». Si une telle formulation, que nous estimons pour le moins stigmatisante, a pu être admise il y a quelques décennies, elle aurait dû être modifiée au regard de la législation en vigueur.

En effet, remplacez l'appellation « forains et nomades » par une désignation liée à une origine quelle qu'elle soit - juifs, arabes, noirs - et vous comprendrez la nature de l'humiliation et du mépris ressentis par ceux qui la subissent depuis des générations, et encore au quotidien avec ce genre de « rappel ».

Nous ne pouvons donc pas admettre de continuer à « baisser le regard » en nous promenant dans votre commune ni ignorer qu'un tel panneau subsiste.

C'est la raison pour laquelle vous demandons de le faire enlever dans les meilleurs délais sous peine de faire valoir notre demande devant la justice.

Dans l'attente de votre position et de votre retour, je vous prie d'agréer ce rappel aux valeurs de notre République.

Monsieur Marc BEZIAT, le Délégué Général